

1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA COMPAGNIE

Nom du produit : IPCO C-ZONE
 N° De Code du Produit: 33580
 Utilisation du produit : Produits agrochimiques/Herbicide
 Fabricant/Fournisseur : LA COOPÉRATIVE INTERPROVINCIALE LIMITÉE
 945, rue Marion
 Winnipeg, Manitoba
 R2J 0K7
www.ipco.ca
 Entrée en vigueur : 08 avril 2025

2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Cancérogénicité : Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux : Catégorie 2
 Toxicité par aspiration : Catégorie 1

Pictogrammes :



Mot de signalisation : **Danger!**
 Mentions de danger : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 Susceptible de provoquer le cancer.
 Mises en garde : Prévention : Se procurer les instructions avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Réponse : En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.
Entreposage : Garder sous clef.
Élimination : Éliminer le contenu/réceptacle selon les directives de l'étiquette.
 HNOC (danger non classé autrement) : Non classés ne étaient pas autrement dangers identifiés.
 Autres informations: Peut être nocif en cas d'ingestion. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Famille chimique : Triazolinones.

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.	Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.	64742-94-5	>= 60 - < 80 *

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Limitée ; Pour de plus amples renseignements, composer le 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur : 08 avril 2025

PCP#33580

Page 1 de 16

carfentrazone-ethyl	carfentrazone-ethyl	128639-02-1	21.9
butan-1-ol	butan-1-ol	71-36-3	$\geq 1 - < 5^*$
4-hydroxy-4-methylpentan-2-one	4-hydroxy-4-methylpentan-2-one	123-42-2	$\geq 0.1 - < 1^*$

La dénomination chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) de la composition n'est pas divulgué car ceci constitue un secret commercial.

4 : PREMIERS SOINS

Conseils généraux :	S'éloigner de la zone dangereuse. Consulter un médecin. Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation. Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître plusieurs heures plus tard. Ne pas laisser la victime sans surveillance.
Si inhalé :	Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Contact avec la peau :	Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau. S'il y a du produit sur les vêtements, retirer les.
Contact avec les yeux :	Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau. Retirez les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
En cas d'ingestion :	Maintenir les voies respiratoires dégagées. NE PAS faire vomir. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés :	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Susceptible de provoquer le cancer.
Avis aux médecins :	Traiter de façon symptomatique.

5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié :	Poudre chimique, CO ₂ , eau pulvérisée ou mousse ordinaire.
Moyens d'extinction inadéquats :	Jet d'eau à grand débit.
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :	Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Produits de combustion dangereux :	Oxydes de carbone. Oxydes d'azote (NO _x). Composés chlorés. Composés de fluor. Cyanure d'hydrogène. Chlorure d'hydrogène.
Autres informations :	Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur : 08 avril 2025

PCP#33580

Page 2 de 16

séparément, dans des enceintes fermées.

Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants complètement fermés.

Équipement de protection spécial pour les pompiers :

Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.

6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Utiliser un équipement de protection personnelle. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Identifier la zone contaminée avec des affiches et en interdire l'accès au personnel non autorisé. Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Seules les personnes qualifiées munies des équipements de protection adéquats peuvent intervenir.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter que le produit pénètre dans les égouts. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage :

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion :

Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

Conseils pour une manipulation sans danger :

Éviter la formation d'aérosols. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Équipement de protection individuelle, voir la section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application. Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers. Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations locales et nationales.

Conditions de stockage sûres:

Interdire l'accès aux personnes non autorisées. Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

D'autres informations sur la stabilité du stockage :

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle:

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Solvant naphtha (pétroleum), heavy arom.	64742-94-5	TWA	200 mg/m ³ (vapeur d'hydrocarbure total)	CA AB OEL

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur : 08 avril 2025

PCP#33580

Page 3 de 16

		TWA	200 mg/m ³ (vapeur d'hydrocarbure total)	ACGIH
carfentrazone-ethyl	128639-02-1	TWA (Fraction inhalable)	1 mg/m ³	ACGIH
butan-1-ol	71-36-3	TWA	20 ppm 60 mg/m ³	CA AB OEL
		TWA	15 ppm	CA BC OEL
		C	30 ppm	CA BC OEL
		P	50 ppm 152 mg/m ³	CA QC OEL
		TWA	20 ppm	ACGIH
4-hydroxy-4-methylpentan-2- one	123-42-2	TWA	50 ppm 238 mg/m ³	CA AB OEL
		TWA	50 ppm	CA BC OEL
		VEMP	50 ppm	CA QC OEL
			238 mg/m ³	
		TWA	50 ppm	ACGIH

Équipement de

protection individuelle :

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc nitrile.

Remarques : L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spécifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de protection.

Protection des yeux: Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure Lunettes de sécurité à protection intégrale Porter un masque et des vêtements de protection en cas de problèmes lors du traitement.

Protection de la peau et du corps: Vêtements étanches. Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.

Mesures de protection : S'assurer que le système de rinçage oculaire et les douches de sécurité soient situés près de la zone de travail. Porter un équipement de protection adéquat. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Tenir prête et en permanence une trousse d'urgence avec son mode d'emploi détaillé.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.

9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence :	Brun orange Liquide
État physique:	Liquide
Couleur:	Brun orange
Odeur:	Aromatique
Seuil olfactif :	Pas de donnée disponible
pH :	5.3 (Concentration: 10 g/l)
Point de Fusion /fourchette :	Pas de donnée disponible
Point d'ignition :	75.6 °C Méthode: vase clos
Taux d'évaporation (acétate de butyle=1	Pas de donnée disponible

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur : 08 avril 2025

PCP#33580

Page 4 de 16

Inflammabilité (solide, gaz) :	
Inflammabilité (liquides) :	Pas de donnée disponible
Inflammabilité/limite explosive :	Pas de donnée disponible
Température d'auto-inflammation :	Pas de donnée disponible
Pression de vapeur :	Pas de donnée disponible
Densité de vapeur :	Pas de donnée disponible
Densité :	9.0 lb/gal
Solubilité dans l'eau :	Miscible
Solubilité dans d'autres solvants :	Pas de donnée disponible
Coefficient de partage :	Pas de donnée disponible
Température d'auto-inflammation:	Pas de donnée disponible
Température de décomposition:	Pas de donnée disponible
Viscosité (cinématique /dynamique) :	Pas de donnée disponible
Propriétés explosives :	Pas de donnée disponible
Propriétés comburantes :	Pas de donnée disponible

10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Stabilité chimique :	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Possibilité de réactions dangereuses:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Conditions à éviter :	Chaleur, flammes et étincelles.
Matières incompatibles:	Sans Object.

11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë :	Non répertorié selon les informations disponibles.	
<u>Produit</u> :		
Toxicité aiguë par voie orale :	DL50 (Rat): 4,077 mg/kg	
Toxicité aiguë par inhalation:	CL50 (Rat): > 6.31 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: poussières/brouillard	
Toxicité cutanée aiguë:	DL50 (Rat): > 4,000 mg/kg	
Corrosion et/ou irritation de la peau :	Non répertorié selon les informations disponibles.	
	Produit:	
	Espèce	: Lapin
	Résultat	: irritation légère
	Remarques	: Peut causer des irritations de la peau et/ou des dermatites.
Lésion/irritation grave des yeux :	Non répertorié selon les informations disponibles.	
	Produit:	

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur : 08 avril 2025

PCP#33580

Page 5 de 16

	Résultat	: irritation légère
	Remarques	: Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.
Sensibilisation de la peau :	Non répertorié selon les informations disponibles.	
Sensibilisation des voies respiratoires	Non répertorié selon les informations disponibles.	
	<u>Produit:</u>	
	Résultat	: Ne cause pas la sensibilisation de la peau.
Mutagénéicité de la cellule germinale :	Non répertorié selon les informations disponibles.	
	<u>Composants:</u>	
	Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.:	
	Génotoxicité in vitro	: Type d'essai: test de nutation inverse Méthode: Directives du test 471 de l'OECD Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
	Génotoxicité in vivo	: Type d'essai: Aberration chromosomique de la moelle osseuse Espèce: Rat Voie d'application: inhalation (vapeurs) Résultat: négatif
	carfentrazone-ethyl:	
	Génotoxicité in vitro	: Type d'essai: test de nutation inverse Résultat: négatif
		Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro Système de test: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation métabolique: Activation métabolique Résultat: négatif
		Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro Système de test: Cellules d'ovaires de hamster chinois Résultat: positif
	Génotoxicité in vivo	: Type d'essai: Test du micronoyau Espèce: Souris (mâle et femelle) Résultat: négatif
	Mutagénéicité de la cellule germinale - Évaluation	: Pas de potentiel génotoxique
	butan-1-ol:	
	Génotoxicité in vitro	: Type d'essai: test de mutation génique Méthode: Directives du test 476 de l'OECD Résultat: négatif

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur : 08 avril 2025

PCP#33580

Page 6 de 16

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test du micronoyau Espèce: Souris
Voie d'application: Oral(e)
Méthode: Directives du test 474 de l'OECD
Résultat: négatif

4-hydroxy-4-methylpentan-2-one:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de nutation inverse
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Directives du test 471 de l'OECD
Résultat: négatif

Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Directives du test 473 de l'OECD
Résultat: négatif

Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammifère, in vitro
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Directives du test 476 de l'OECD
Résultat: négatif

Mutagenécité de la cellule : Les données ne soutiennent pas le classement
germinale - Évaluation comme un mutagène des cellules germinales.

Cancérogénicité : Susceptible de provoquer le cancer.

Produit:

Cancérogénicité - Évaluation : Évidence restreinte de cancérogénicité lors d'études chez des animaux

Toxicité pour la reproduction : Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:**carfentrazone-ethyl:**

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude multigénérationnelle
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Ingestion Fertilité:
NOEL: 4,000 ppm Résultat: négatif

Incidences sur le développement foetal : Type d'essai: Développement embryofœtal
Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: NOEL: 100 mg/kg p.c./jour
Embryotoxicité.: NOEL: 600 mg/kg p.c./jour
Résultat: négatif
Type d'essai: Développement embryofœtal
Espèce: Lapin, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: NOEL: 150 mg/kg p.c./jour
Embryotoxicité.: NOEL: > 300 mg/kg p.c./jour
Résultat: négatif

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur : 08 avril 2025

PCP#33580

Page 7 de 16

Toxicité pour la reproduction : Des tests sur les animaux n'ont montré aucun effet
- Évaluation toxique sur la reproduction.

4-hydroxy-4-methylpentan-2-one:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: toxicité pour la reproduction sur une
génération Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral
Dose: 30, 100, 300,
1000mg/kg/bw Durée d'un
traitement unique: 45 d
Toxicité générale chez les parents: LOAEL: 300
mg/kg p.c./jour
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 300
mg/kg p.c./jour
Méthode: Directives du test 422 de l'OECD

Incidences sur le développement foetal : Espèce: Rat
Voie d'application: Oral
Dose: 100, 300,
1000mg/kg/day Durée d'un
traitement unique: 21 d
Toxicité maternelle générale: NOAEL: > 1,000
mg/kg p.c./jour Embryotoxicité.: NOAEL: > 1,000
mg/kg p.c./jour
Méthode: Directives du test 414 de l'OECD

Espèce: Lapin
Voie d'application: Oral
Dose: 0, 100, 300,
800mg/kg/bw/day Durée
d'un traitement unique: 29 d
Toxicité maternelle générale: LOAEL: 800 mg/kg
p.c./jour Embryotoxicité.: LOAEL: 300 mg/kg
p.c./jour
Méthode: Directives du test 414 de l'OECD

Toxicité pour la reproduction- Évaluation : Une certaine évidence d'effets néfastes sur la
fonction sexuelle et la fertilité, et/ou sur le
développement, sur la base d'expérimentations sur
des animaux.

STOT - exposition
unique :

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

carfentrazone-ethyl:

Remarques : Aucun effet indésirable important n'a été rapporté

butan-1-ol:

Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires., Peut provoquer
sommolence ou des vertiges.

4-hydroxy-4-methylpentan-2-one:

Organes cibles : Voies respiratoires
Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

STOT - exposition
répétée :

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur : 08 avril 2025

PCP#33580

Page 8 de 16

carfentrazone-ethyl:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.

Toxicité à dose répétée :

Composants:**Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.:**

Espèce : Rat, mâle et femelle
 NOAEC : 0.9 - 1.8 mg/l
 Voie d'application : inhalation (vapeurs)
 Durée d'exposition : 12 months

carfentrazone-ethyl:

Espèce : Rat, mâle et femelle
 NOEL : 1000 ppm
 Voie d'application : Oral(e)
 Durée d'exposition : 90 days

Espèce : Rat, mâle et femelle
 NOEL : 1000 ppm
 Voie d'application : Dermale
 Durée d'exposition : 21 days

butan-1-ol:

Espèce : Rat
 NOAEL : 1,500 mg/m³
 Voie d'application : Inhalation

4-hydroxy-4-methylpentan-2-one:

Espèce : Rat, mâle et femelle
 NOAEL : 600 mg/kg p.c./jour
 Voie d'application : Oral
 Durée d'exposition : 13 weeks
 Dose : 0, 25, 150, 600mg/kg bw/day
 Méthode : Directives du test 408 de l'OECD

Espèce : Rat, mâle et femelle
 LOAEL : 300 mg/kg p.c./jour
 Voie d'application : Oral
 Durée d'exposition : 45 d
 Dose : 30, 100, 300, 1000mg/kgbw
 Méthode : Directives du test 422 de l'OECD

Espèce : Rat, mâle et femelle
 NOAEL : 1000 ppm
 Voie d'application : inhalation (vapeurs)
 Durée d'exposition : 6 weeks
 Dose : 50, 225, 1000 ppm
 Méthode : Directives du test 412 de l'OECD

Toxicité par aspiration :

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Produit: La substance ou le mélange est reconnu comme présentant des dangers de toxicité par aspiration chez l'être humain ou doit être considéré comme s'il présentait des dangers de toxicité par aspiration chez l'être humain.

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur : 08 avril 2025

PCP#33580

Page 9 de 16

Évaluation de l'exposition humaine :

Composants:**Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.:**

Contact avec la peau : Symptômes: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Effets neurologiques :

Composants:

carfentrazone-ethyl: Aucune neurotoxicité observée dans les études animales.

Autres informations : **Produit** : Les solvants risquent de dessécher la peau

12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité :

Composants:**Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.:**

Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 - 5 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1.4 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 1 - 3 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : EL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.89 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Toxicité pour les microorganismes : LL50 (Tetrahyména pyriformis): 677.9 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type d'essai: Inhibition de la croissance

carfentrazone-ethyl:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1.6 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 9.8 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Anabaena flosaquae (Cyanobactéries)): 0.012 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

NOEC (algues): 0.001 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

CE50 (Lemna gibba (Lenticule bossue)): 0.0057 mg/l
Durée d'exposition: 14 d

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur : 08 avril 2025

PCP#33580

Page 10 de 16

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.11 mg/l Durée d'exposition: 28 d
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua- tiques (Toxicité chronique)	: NOEC (Crustacés): 0.22 mg/l Durée d'exposition: 21 d
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	: CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 820 mg/kg
Toxicité pour les organismes terrestres	: DL50 (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 5,620 ppm Point final: Toxicité aiguë par voie orale Remarques: Diététique DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 5,620 ppm Point final: Toxicité aiguë par voie orale Remarques: Diététique DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 200 µg/bee Point final: Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 200 µg/bee Point final: Toxicité aiguë par contact
butan-1-ol:	
Toxicité pour les poissons	: CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 1,376 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua- tiques	: CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1,328 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 225 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 225 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua- tiques (Toxicité chronique)	: NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 4.1 mg/l Durée d'exposition: 21 d
Toxicité pour les microorganismes	: CE50 (Anabaena flos-aquae (Cyanobactéries)): 225 mg/l Durée d'exposition: 4 d CE50 (Micro-organisme naturel): 4,390 mg/l Durée d'exposition: 17 h

4-hydroxy-4-methylpentan-2-one:**En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666**

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur : 08 avril 2025

PCP#33580

Page 11 de 16

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 1,000 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Senastrum capricornutum)): > 1,000 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
	NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Senastrum capricornutum)): >= 1,000 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: LOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 21 d Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Toxicité pour les microorganismes	: CE50 (boue activée): > 1,000 mg/l Durée d'exposition: 3 h Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Persistence et dégradabilité:

Composants:

Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.:

Biodégradabilité	: Résultat: Facilement biodégradable. Biodégradation: 58.6 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: Directives du test 301F de l'OECD Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
------------------	--

carfentrazone-ethyl:

Biodégradabilité	: Résultat: Difficilement biodégradable.
------------------	--

butan-1-ol:

Biodégradabilité	: Résultat: Facilement biodégradable. Remarques: Devrait être biodégradable
------------------	--

4-hydroxy-4-methylpentan-2-one:

Biodégradabilité	: Inoculum: boue activée Résultat: Facilement biodégradable. Méthode: Directive d'essais 301A de l'OCDE
------------------	---

Potentiel bioaccumulatif :

Composants:

Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.:

Bioaccumulation	: Remarques: Le produit/substance a un potentiel de bioaccumulation.
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: log Pow: 3.72 Méthode: QSAR

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur : 08 avril 2025

PCP#33580

Page 12 de 16

carfentrazone-ethyl:

Bioaccumulation : Espèce: Poissons
 Coefficient de bioconcentration (BCF): 176
 Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 3.36 (20 °C)

butan-1-ol:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Pow: 1 (25 °C)

4-hydroxy-4-methylpentan-2-one:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: -0.09
 Méthode: QSAR

Mobilité dans le sol :

Composants:**Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: On s'attend à ce qu'il se répartisse dans les sédiments et les solides des eaux usées. Modérément volatile.

carfentrazone-ethyl:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: La substance/le mélange et ses métabolites dans le sol peuvent être mobiles, mais n'ont pas été détectés dans une étude de lixiviation sur le terrain.

Koc: 866, log Koc: 2.93

Autres effets néfastes :

Produit :

Information écologique supplémentaire: Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
 Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.
 Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes du contenu. Éliminer comme produit non utilisé.
 Ne pas réutiliser des récipients vides.
 Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau.

14 : INFORMATION SUR LE TRANSPORT**Réglementations internationales :****UNRTDG**

No. UN : UN 3082
 Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS
 SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
 (Carfentrazone-ethyl)
 Classe : 9
 Groupe d'emballage : III
 Étiquettes : 9

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur : 08 avril 2025

PCP#33580

Page 13 de 16

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3082
 Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
 (Carfentrazone-ethyl)
 Classe : 9
 Groupe d'emballage : III
 Étiquettes : Miscellaneous
 Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964
 Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964

Code IMDG

No. UN : UN 3082
 Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
 (Carfentrazone-ethyl)
 Classe : 9
 Groupe d'emballage : III
 Étiquettes : 9
 EmS Code : F-A, S-F
 Polluant marin : oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale**TDG**

No. UN : UN 3082
 Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE
 L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
 (Carfentrazone-ethyl)
 Classe : 9
 Groupe d'emballage : III
 Étiquettes : 9
 Code ERG : 171
 Polluant marin : oui
 Remarques : Afficher la marque « dangereux par inhalation » sur l'emballage conformément au TMD 4.23.

Précautions spéciales pour les utilisateurs : La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

15 : INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

NPRI Composants : Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.
 butan-1-ol

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : En conformité avec les inventaires
 TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.

AIC : Non en conformité avec les inventaires

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur : 08 avril 2025

PCP#33580

Page 14 de 16

DSL	:	Ce produit contient les composants suivants qui ne sont répertoriés ni dans la LES ni dans la LIS canadiennes. ETHYL (RS)-2-CHLORO-3-{2-CHLORO-5-[4-(DIFLUOROMETHYL)-4,5-DIHYDRO-3-METHYL-5-OXO-1H-1,2,4-TRIAZOL-1-YL]-4-FLUOROPHENYL}PROPIONATE
ENCS	:	Non en conformité avec les inventaires
ISHL	:	En conformité avec les inventaires
KECI	:	En conformité avec les inventaires
PICCS	:	Non en conformité avec les inventaires
IECSC	:	En conformité avec les inventaires
NZIoC	:	Non en conformité avec les inventaires
TECI	:	Non en conformité avec les inventaires

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

16 : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Texte complet d'autres abréviations :	ACGIH	:	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
	CA AB OEL	:	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
	CA BC OEL	:	Canada. LEP Colombie Britannique
	CA QC OEL	:	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
	ACGIH / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
	CA AB OEL / TWA	:	Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
	CA BC OEL / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
	CA BC OEL / C	:	limite du plafond
	CA QC OEL / VEMP	:	Valeur d'exposition moyenne pondérée
	CA QC OEL / P	:	Plafond

AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL -

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur : 08 avril 2025

PCP#33580

Page 15 de 16

Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bi accumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto accélérant; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECl - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bio accumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail.

Date de révision : 08 avril 2025/ Mise à jour de l'article 3-16

Avis : Les renseignements ci-inclus sont fournis de bonne foi au service du client. Quoique ces renseignements aient été obtenus de sources reconnues fiables, la Coopérative Interprovinciale Limitée ne peut pas garantir sa fiabilité et n'assume aucune responsabilité pour les conditions qui peuvent découler de son utilisation.